



Mairie de Villers-au-Bois
Rue des Fours
62144 Villers-au-Bois

L'entretien des locaux par la collectivité territoriale

Commune de Villers-au-Bois

Rentrée du 2 novembre 2020

✓ Modalité

Le nettoyage des locaux dit « nettoyage approfondi » se fera en 2 étapes :

➤ 1ère étape, le nettoyage :

- Nettoyer à l'aide d'un détergent usuel, puis rincer pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure.
- Réaliser le nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones plus sales.
- Insister sur les points de contact (zones fréquemment touchées...).

➤ 2ème étape, la désinfection :

- Utiliser un désinfectant virucide et conforme à la norme EN 14476. Les lingettes désinfectantes et conformes à cette même norme seront également utilisées.
- Désinfecter les points de contact manuel en suivant les instructions du fabricant (concentration, méthode d'application et temps de contact, etc.)

Remarque1 : Le nettoyage peut aussi être combiné en utilisant un produit détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476 qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection.

Remarque2 : En l'absence de désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476, une solution désinfectante à base d'eau de Javel diluée à 0,5% de chlore actif (par exemple 1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide) pourra être utilisée. Il est nécessaire de vérifier au préalable la compatibilité de l'eau de Javel avec la nature de la surface.

Remarque 3 : Si le nettoyage-désinfection des surfaces se fait avec deux produits différents (détergent puis désinfectant), il faut respecter les étapes suivantes :

- Nettoyage avec un bandeau de lavage imprégné d'un produit détergent ;
- Rinçage à l'eau avec un autre bandeau de lavage ;
- Séchage des surfaces ;
- Puis désinfection avec un troisième bandeau de lavage imprégné.

Les lingettes et bandeaux à usage unique seront éliminés dans un sac en plastique étanche, via la filière des ordures ménagères.

L'agent n'utilisera pas d'aspirateur.

✓ **Fréquence :**

- Nettoyage et la désinfection des sols : Une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage : Le soir après la classe.
- Nettoyage et désinfection des surfaces et objets fréquemment touchés : Plusieurs fois par jour : Présence de l'agent sur le temps scolaire
 - ❖ Sanitaires: toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs,...
 - ❖ Points de contact: poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier,...
 - ❖ Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels pourront être désinfectés après utilisation par le biais de lingettes désinfectantes conformes à la norme précitée.

✓ **Actions complémentaires :**

- Equiper les poubelles de sacs à ordures ménagères, les vider et les laver tous les jours.
- Eliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.
- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.
- Aérer régulièrement les locaux (lors de la récréation, après le déjeuner, lors d'un changement de salle de classe, après le nettoyage, ...).